

Délibération n° 2026-10-03

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
07/10/2026
Date d'affichage :
07/10/2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 12 octobre à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Gaël LE NOANE, Maire

Étaient également présents :

Claire ANDRIEUX, Marie BERTHET, Eva CAMARET, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Catherine GUILLOU, Magalie GUIMARD, Hervé LANOE, Joël LE BORGNE, Charlène LE THERIZIEN, Xavier LE THERIZIEN, Bertrand LECOLLINET, Régis LOSSOUARN, Sabine MARTIN, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Erik UNTERDORFEL

Absent excusé : Vincent JACQUES (procuration à Joël LE BORGNE)

Secrétaire de séance : Catherine GUILLOU

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 4

Le conseil municipal, lors de sa séance du 29 juin 2026, a validé une décision modificative en vue d'inscrire au budget les sommes correspondantes à la souscription d'un emprunt de 1 250 000 €. Le montant de l'emprunt ayant été porté à 1 500 000 €, il est proposé au conseil municipal d'approuver la décision modificative suivante :

Recettes :

Article	Opération - libellé	Montant
1641	Emprunt en euros	+ 250 000 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	+ 250 000 €

Dépenses :

Article	Opération - libellé	Montant
2313	Constructions	+ 250 000 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	+ 250 000 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la conseillère municipale déléguée et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de valider la décision modificative n° 4 telle que présentée ci-dessus.
- de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision.

Le Maire,

La secrétaire,

Gaël LE NOANE

Catherine GUILLOU